

Formation

Maintien et Actualisation des Compétences

Sauveteur Secouriste du Travail

Durée 7 heures (1 jour en présentiel)

Public concerné : Tous les salariés titulaires d'un certificat SST

Prérequis : Être titulaire du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (ou d'un certificat APS ASD*, ou APS TRV* OU TRM*) en cours de validité ou non

*APS ASD : Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

*APS TRM : Acteur Prévention Secours Transport Routier Marchandise

*APS TRV : Acteur Prévention Secours Transport Routier Voyageur

Objectif : s'assurer que le SST est toujours capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou malaise en portant secours à la(aux) victime(s) et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Compétences du document de référence	Contenu
DC 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer une situation d'accident de travail ✓ Protéger une victime ✓ Examiner et secourir une victime ✓ Garantir une alerte adaptée
DC 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Accident du Travail ✓ Les enjeux humains, financiers et réglementaires. ✓ La démarche de prévention et les acteurs de la prévention. ✓ Les risques, les dangers, définition, familles de risques, les facteurs de risques, l'évaluation

Méthodes et moyens : Le stage alterne exposés théoriques, apports de connaissances, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé. Les supports utilisés seront ceux d'Actitude ainsi que des documents édités par l'INRS.

Evaluation et validation : Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation du dispositif SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST).

A l'issue de la formation, les participants recevront une attestation individuelle de formation. Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives, pourront prétendre à l'obtention d'un certificat SST délivré par l'INRS.

Evaluation des résultats : chaque participant recevra un formulaire d'évaluation à l'issue de la formation. Un questionnaire à froid sera proposé à l'entreprise afin de mesurer les acquis de la formation et de permettre une réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour favoriser la prévention des risques dans l'entreprise.

Le formateur : L'encadrement de cette formation est assuré par un(e) formateur(trice) SST certifié(e) par l'INRS.

Durée et modalités de la formation : La durée totale de la formation est 7 heures de face à face pédagogique : réparties en 1 jour.

L'effectif de cette formation doit être de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

Afin de conserver sa certification et ses compétences acquises, le maintien et l'actualisation des compétences (MAC SST) d'une durée de 7h00 est obligatoire tous les 24 mois.

Allègements de formation : En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.

Ce processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat de SST. L'entité habilitée mettra en place un processus de vérification des compétences déjà détenues (diplômes, expériences professionnelles, entretien individuel, test pratique, théorique, ...).

Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

Equivalences et passerelles : Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)

PROGRAMME

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Jour 1	Désignation
Matin 9h – 12h30	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouverture de la formation ✓ Présentation du formateur, des apprenants, du programme, des objectifs et enjeux de la formation et recueil des attentes ✓ Retour d'expérience dans la démarche de prévention ✓ Protéger, Examiner et Alerter
Après-Midi 13h30 – 17h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Jouer son rôle de SST : Mise en situation ✓ Les épreuves certificatives des domaines de compétences 1 et 2 ✓ Bilan et fin de formation

Matériel obligatoire SST

- ✓ Plan d'intervention + Pictogramme
- ✓ 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- ✓ 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :
 - Mannequin RCP adulte
 - Mannequin RCP enfant
 - Mannequin RCP nourrisson
- ✓ Divers matériels pour la réalisation des simulations
- ✓ Matériel d'entretien des mannequins et consommables

L'aide-mémoire « Sauvetage Secourisme du travail » (Edition INRS ED4085) ne doit pas être obligatoirement remis aux participants à l'issue de la formation MAC mais est vivement conseiller.